



Agence immobilière et puces

Par **flaskane**, le **02/05/2011** à **21:34**

bonjour,

je vous expose mon problème :

j'avais louer un appartement en passant par une agence immobilière et j'étais la seule présente dans l'immeuble. Pendant 1 mois je n'est jamais eu de problèmes. Puis la locataire du dessus a emménager. Quelques jours plus tard, j'ai commencer à avoir des puces de plancher et j'ai donc été le signaler à l'agence et la voisine aussi. L'exterminateur est donc venu aux frais du propriétaire des appartements. Quelques semaines plus tard j'ai donner mon préavis de 3 mois car la situation devenait embêtante (les puces était toujours là). J'ai donc déménager dès le début du préavis. A la fin des 3 mois j'ai donc fait l'état des lieux. L'agent immobilière n'a rien signalée et a dit que tout était en ordre. Les clefs ont été rendu aussitôt.. 3 mois plus tard, quand j'ai reçu le versement du dépôt de garantie, il n'y avait que 240 euros à la place de 450. Je suis donc monté à l'agence pour avoir une explication. Ils m'ont répondu qu'ils avaient refait appel à l'exterminateur à mes frais étant donné que c'était sois disant dans l'appartement que j'avais loué qu'il restait des puces et qu'ils ont traités l'immeuble entier. Avaient-ils vraiment le droit de me faire payer les frais d'exterminateur alors que je n'étais plus locataire de cet appartement et que je n'en possédais plus les clefs ? Si non, quel recours j'ai pour récupérer mon argent ?
merci par avance